

LE SPECTATEUR.

Respicere exemplar vitæ morumque.

No. 41.] MARDI, LE 1 MARS, 1814. [VOL. I.

MONTREAL,

IMPRIME & PUBLIE'

PAR

CHARLES B. PASTEUR.

—*****—

N. B. Le Prix de la Souscription est de QUINZE Chelins par année, payables par moitié, de six mois en six mois et d'AVANCE.

Les frais de Poste seront remboursés par les Souscripteurs.

MR. PASTEUR,

Depuis quelque tems un homme de talens rares dans notre pays, a fait entendre sa voix mâle pour nous reprocher des fautes et des ridicules. Et plutôt à Dieu qu'il n'eût que des fautes de cette espèce à nous reprocher ! Il a pris en main la défense de nos loix violées dans des tems malheureux, de la liberté foulée aux pieds, des principes de la constitution immolés à des mesures arbitraires, tout en nous peignant avec les couleurs les plus vives et les plus vraies, les avantages dont nous jouissons sous un Gouvernement dont les ressorts sont si habilement combinés, que le remède se trouve dans l'excès même des maux qu'on y peut souffrir, au lieu d'être incurables et de porter le sceau de la destruction, comme ce malheur arrive sous la plupart des autres Gouvernemens, surtout dans ceux dans lesquels l'autorité se trouve sans contrepois.

Avec ces titres à la reconnaissance et à l'admiration, qui croiroit qu'il se trouve parmi nous des hommes assez ennemis de la liberté et des vrais principes de la constitution, pour oser travailler à lui imposer silence, essayer pour y parvenir, de renouveler des scènes dont le souvenir ne rappelle que des idées de malheur et de confusion ? Il en a déjà fait justice dans ses écrits ; il les a livrés au tribunal de l'opinion publique et dévoués au ridicule. Sans entrer dans d'inutiles détails, ce que je ne saurois passer sous silence, c'est la faiblesse de certains hommes qui semblent hésiter à approuver ouvertement, ce qu'ils admirent dans le fond de leur coeur. Ils sentent la vérité des principes qu'il met au jour, mais croyant peut-être encore les fers de l'Acte de la Meilleure Préservation suspendus sur leur tête, ils croient aussi devoir marquer de leur improbation quelques-uns des traits vigoureux dont l'Ecrivain en question se sert pour peindre des injustices ou des fautes. D'autres conduits par un sentiment de pitié mal entendue, voyent avec douleur dénoncer au public, comme ayant violé les principes de la constitution, un homme respectable, qui comme individu, mérite l'attachement de tous ceux qui sont à même de connaître ses qualités estimables, comme militaire joint la science à la capacité et au mérite. D'autres enfin demandent avec une compassion aussi mal raisonnée, pourquoi on ne laisse pas reposer en paix ceux que la tombe a enseveli à jamais dans ses ténébreux ?

J'ose dire des premiers qu'ils ignorent les principes du Gouvernement sous le quel ils vivent, et s'il se s'en trouvoit pas que les préjugés de l'éducation rendent

un peu moins condamnables, je dirois de tous ceux qui tombent dans cette dangereuse erreur, qu'ils ne sont pas dignes d'y vivre. Notre Gouvernement repose sur l'opinion publique. Tout homme qui met de grandes vérités au jour, est digne de nos hommages ; celui qui travaille à détourner les rayons de lumière qui peuvent l'éclairer, est un lâche, ou un ennemi du bonheur de ses concitoyens, du Gouvernement même sous le quel il vit, car il en attaque le principe vital. Dans les Gouvernemens despotiques, éclairer l'opinion publique, est un crime. Tout dépend de la volonté, du caprice de l'homme qui gouverne. Il est inutile de faire entrevoir des remèdes, dont la connaissance rend les maux plus cruels, en portant le désespoir dans l'ame de ceux qui les souffrent, parce qu'il est impossible de les mettre en usage. Dans un Gouvernement comme le nôtre, où chaque individu prend part active au Gouvernement, que peut-il devenir s'il n'a pas les moyens de parvenir par la discussion, à la connoissance des principes qui doivent guider sa conduite publique ? Notre Gouvernement seroit dans ce cas le pire de tous les Gouvernemens ; car sous le despotisme même on peut implorer la clémence du Maître et il s'honore quelque fois de faire grâce. Dans le nôtre au contraire où la loi, ouvrage de tous, est la règle de l'autorité et doit dominer en souveraine même celui qui règne sous son nom, que deviendroient les citoyens qui auroient à se plaindre, si une portion faible ou nombreuse d'entre eux pouvoit au gré de ses caprices, gouverner en maître l'opinion qui doit diriger les démarches du Législateur et s'approprier exclusivement le privilège de penser pour tous les membres du corps intéressé dans les fonctions de la Législation ? Nous avons eu sous les yeux un exemple terrible et à jamais mémorable que l'on ne sauroit trop souvent mettre sous les yeux des habitans du Bas-Canada. Je veux parler de la trop fameuse Epoque où il étoit permis de prodiguer le nom de *Traîtres*, de *Rebelles* et toutes les Epithetes que la lâcheté et la méchanceté réunies peuvent employer pour flétrir ceux qu'elles veulent perdre, tandis que toutes les Presses de la Province qui gémissoient sous le poids de ces calomnies étoient fermées à tous ceux qui auroient voulu travailler à les repousser. C'est alors que des hommes honnêtes et trompés se pénétoient des sentimens de l'exécration contre quelques-uns de leurs concitoyens, qui n'avoient commis d'autres crimes que de demeurer inébranlablement attachés aux principes de liberté et de constitution, qui étoient alors, et sont encore l'épée qui protège leurs persécuteurs en commun avec tous leurs concitoyens ; ces amis de leur pays, ont donné un exemple qui sera suivi sans doute et imité par tous ceux qui nous suivront, s'ils sarent attacher un juste prix aux avantages inestimables dont elle nous fait jouir. Il suffit de les connoître pour s'y attacher sans retour. Et ceci suffit de lui-même pour faire sentir tout ce qu'il y a d'odieux dans les sentimens de ceux qui voudroient mettre des obstacles au développement des lumières qui peuvent nous les faire connoître, puisque par cela même ils ôtent au Gouvernement le plus solide, le plus puissant et le plus efficace de ses ressorts. Je passe maintenant à la seconde considération que je me suis proposée.

Il faut connoître bien peu le danger qu'entraînent les abus du pouvoir, pour mettre en balance le respect dû au mérite ou à la réputation d'un individu quel qu'élevé qu'il soit, avec sa conduite publique pour la faire pencher en sa faveur, au préjudice de l'intérêt et du bonheur de tous. (1) Oui nous devons applaudir au mérite, aux talens et à la sagesse de ceux qui sont revêtus de l'autorité. Nous devons leur témoigner notre reconnaissance du bien qu'ils opèrent ; mais c'est tirer une induction monstrueuse de ce principe, de soutenir que ces considérations doivent les mettre à l'abri de la censure, quand ils oublient que tous leurs efforts doivent tendre à remplir et à faire observer des devoirs, à faire respecter et à respecter eux-mêmes les loix dont ils sont les organes. Les fautes d'un individu obscur ne font de tort qu'à lui-même. Celles que commet un homme public sont des attentats contre la société entière et attaquent tous ceux qui la composent. Plus ces individus ont de mérite d'ailleurs, plus elles sont dangereuses ; par ce la même qu'on est disposé à l'indulgence en leur faveur, l'exemple est plus funeste et les blessures qu'il fait au corps politique, moins susceptibles de guérison. Louis XII le meilleur des Rois, autorisa la vénalité des charges. Ses qualités personnelles, l'amour qu'on lui portoit à juste titre, le motif même de cette conduite qui avoit pour objet le soulagement des peuples, tout sembla conspirer à imposer silence aux réclamations des Sages qui l'entouraient et aux murmures des peuples eux-mêmes destinés à souffrir en dernière analyse tous les maux qu'entraînent les abus de l'autorité. Il n'en abusait pas lui-même, si ce n'est pas abuser que d'avoir fait éclore ce germe de corruption. Au moins il sut en arrêter pendant son règne, le développement. Ses Successeurs autorisés par cet exemple dangereux, ne mirent point de bornes à cette vénalité. Et les fonctions augustes de Magistrature, les plus relevées, les dignités les plus nobles et les plus importantes furent le fruit de l'avidité sordide et l'éclat de la fortune, remplaça dans l'administration de la justice celui des vertus, des lumières, des talens

(1) Tel homme placé dans une situation supérieure à celle des raisonneurs, ne peut pas toujours être égaré par leurs passions. Il sent mieux qu'un autre le prix des devoirs et la nécessité de faire respecter les loix dont il est l'organe, la propriété comme la liberté et la vie des citoyens qu'il est destiné à protéger. J'apprenais que les entraves du pouvoir Martial sont déjà déliées dans le Haut Canada. Quel Gouvernement que celui qui forme des hommes capables d'entendre le langage de la vérité et de prendre pour guide le devoir même quand elle peut blesser l'exercice de l'autorité, dans la classe de ceux qui partent ailleurs regardent comme la prérogative la plus chère de la puissance, le moyen de fouler aux pieds ces droits sacrés.

Il n'y a peut-être pas de vertu que le Général de Rotenburg possède plus éminemment que la probité et la franchise. Il est étranger et ne peut être supposé aussi profondément instruit qu'un citoyen natif du pays qu'il sert, de ses loix, et de ses principes constitutionnels. Il a pu être plus aisément induit en erreur et les termes mêmes de la Proclamation prouvent qu'il a suivi une impulsion étrangère.

et du mérite ; source d'abus cruels qui ont déshonoré la France, et qui firent rougir François I. lui-même quand il les fit servir à assourdir sa haine. Il avoit fait condamner à mort un homme vertueux par un tribunal composé de ces Juges mercenaires. Le désir de la vengeance céda enfin aux sentimens de la générosité et de la justice et il lui pardonna, en avouant qu'il n'avoit pas pensé qu'il y eût dans son Royaume, des hommes assez dépourvus de probité pour porter ce jugement inique. Le Gouvernement du pays auquel nous devons le bienfait d'une constitution libre, ou la sagesse d'éviter cet abus, en plaçant l'administration de la justice au-dessus de tout intérêt et de toute considération mercenaires. Le mérite et l'amour portés à notre bien-aimé Souverain, ont empêché les Cours et la Chambre des Communes en Angleterre de rendre enfin justice au fameux Wilkes persécuté avec tant d'aclachement, et d'attester par des décisions solennelles à la face de l'Europe et de l'univers les erreurs qu'avoit commises une administration qui avoit été soutenue de l'autorité, de la protection du Souverain et de son approbation royale. Le Roi éclairé par les discussions publiques et particulières qui eurent lieu à ce sujet, ne fit-il pas en quelque sorte, réparation à cet individu, qu'il avoit quelques années auparavant traité avec tant de rigueur ? Wilkes eût été partout ailleurs sacrifié à la vengeance, il auroit langué et péri dans les horreurs d'une prison, il eût porté sa tête sur un échafaud et les Courtisans en la voyant tomber eussent applaudi avec acclamation à la justice du Souverain. En Angleterre des Ecrivains généreux et habiles éclairèrent le peuple et forcèrent la nation elle-même à revenir sur ses pas. Le peuple en épousant la cause de Wilkes avec courage, en la soutenant avec dignité, força le Souverain lui-même à écouter la voix de sa conscience et le cri de l'équité.

Ce sont les abus d'autorité commis par des hommes puissans, quelquefois très estimables par leurs qualités personnelles, et leurs fautes expiées au grand jour par des Ecrivains amis de leur pays qui ont excité l'indignation publique et provoqué les mesures les plus salutaires. C'est à cette ardeur paisante de la diffusion des abus de l'autorité, que la Grande Bretagne doit ses loix les plus sages, depuis la Grande Chartre jusqu'au Bill des Droits et l' Habeas Corpus, qui assurent la liberté, la vie, l'honneur la fortune de ses citoyens pendant qu'on se joue depuis des siècles de ces droits sacrés dans les pays où le silence et l'obscurité qui enveloppent les coupables, autorisent les crimes sur l'espérance de l'impunité et par la dangereuse certitude d'en tirer tout le fruit sans en porter la peine ou le déshonneur.

Mais pour venir au troisième objet que je me suis proposé d'examiner : pourquoi, dit-on, troubler les cendres des morts dans la paix du tombeau ? c'est montrer un sentiment barbare ; la mort doit mettre un terme à toutes les haines. Ce raisonnement est spécieux sans doute, et sans entreprendre de discuter ici un point de morale évangélique qui regarde les devoirs de particulier à particulier, je dirai que ce raisonnement est faux en politique, et qu'il peut avoir les plus funestes conséquences. Ceux mêmes qui ôtent tenir ce langage, voyent encore tous les jours dans les pages de l'histoire avec une joie qu'ils ne peuvent dissimuler, flétrir la mémoire des Tyrans dont le souvenir se perd dans l'origine des siècles ; ils applaudissent aux veilles que l'Ecrivain a consacrées pour les vouer à la malédiction de la postérité la plus reculée. S'il est un tribunal terrible, c'est celui des souvenirs pour ceux qui gouvernent. L'histoire des fautes de ceux qui ont gouverné, est une leçon pour ceux qui leur succèdent. Ils savent que leur nom ira à la postérité avec le sceau de l'amour ou de la haine dont

leurs contemporains et l'histoire après eux se auront marqués. Il n'y a déjà rien à répondre à ces observations. Mais la raison est bien plus forte quand on considère que dans un Gouvernement comme le nôtre, c'est du jour que jette sur leurs actions la discussion de leur conduite, que dépend le bonheur ou le malheur de la génération actuelle et des générations futures. Si le peuple pouvoit devenir indifférent au sort de ses concitoyens devenus victimes du pouvoir, il oublieroit aussi d'y porter le remède qui est en son pouvoir pour le moment, ou quand les mêmes circonstances rendront son interposition nécessaire. L'heureux esclave d'un Despotisme voit tomber la tête de son voisin sans en être ému. Il cherche seulement à s'étourdir sur ce malheur et à oublier qu'il peut demain être signalé comme victime et tomber de même. Les plaintes et les murmures ne serviroient souvent qu'à hâter cette catastrophe. Il n'en est pas ainsi du citoyen qui vit sous un Gouvernement où il a des droits. Il peut braver l'injustice réunie à la puissance, et la forcer elle-même à céder à l'empire des Loix. Il assure son repos et le salut de ses concitoyens. Le salut de l'un est le salut de tous. Ici le citoyen dans quelque classe qu'il se trouve placé, doit ne jamais oublier que sa vigilance s'oppose au débordement de l'autorité hors des bornes que la constitution a fixées, peut seule lui conserver les biens inestimables dont il jouit. L'injustice faite à un citoyen, les attaques qu'on lui fait, et leur réunion forme un concert admirable qui ramène de lui-même le calme quand il est troublé par les abus de l'autorité qui ont pu frapper quelques-uns des Membres de la société. D'ailleurs l'équilibre ne peut se conserver dans le Gouvernement, que quand chacune des branches veille elle-même à conserver le contrepois et à tenir égale la balance dans laquelle elle est placée. Comment pourroit-elle le faire, si sans cesse elle ne veilloit aux empiétements dont l'autre peut travailler à se rendre coupable, pour y mettre obstacle ? C'est surtout de la branche populaire de notre Gouvernement qu'on peut dire que cette maxime est vraie dans toute son étendue. Dans toutes les institutions humaines quelque sagement balancées qu'elles soient, ceux qui jouissent de l'autorité, veulent sans cesse en étendre les limites. Comme ils sont en plus petit nombre, il leur est plus aisé de se réunir et de concentrer leurs forces. Quelque fois c'est un seul homme qui peut ramener tout à son but, et combiner toutes ses mesures avec ce système parfait dont souvent une tête unique est capable. Il faut au contraire des leviers puissans pour soutenir le peuple dans les efforts qu'il fait pour la conservation de sa liberté et si on ne lui rappelle les dangers qu'il court en s'endormant dans le sein du repos, il s'engourdirait bientôt et tomberait dans une léthargie mortelle.

Mais pourquoi me laisser entraîner moi-même dans des raisonnemens sur des principes qu'il doit suffire d'exposer dans toute leur simplicité pour en faire sentir l'évidence. Je mérite, je le sens, quelques reproches de mes Lecteurs. Qu'il me soit seulement permis de demander ici pourquoi ceux qui semblent témoigner tant d'égards pour la mémoire du Chevalier CRAIG, ne montrent-ils pas la même tendresse et le même respect pour la mémoire ou pour les souffrances des Infortunés qui furent victimes des mesures adoptées pendant son administration ? Je ne parlerai pas de ceux qui jouissent maintenant au milieu de leurs concitoyens, de la satisfaction que leur procure le sentiment de leur innocence. Ils voyent la lumière du jour. Ils peuvent, comme il est naturel à ceux qui ont été malheureux, goûter le plaisir

de raconter leurs épreuves passées et ce souvenir peut avoir ses délices. Mais Corbeille est dans le tombeau. (2) Son souvenir et celui de ses maux, sont ensemble dans le même cercueil ! Quelques malheureux enfans obscurs comme leur père, vont quelquefois honorer sa cendre de leurs larmes et offrir leurs vœux au ciel pour lui, pendant que ceux qui l'y ont conduit, foudroyent sa cendre avec indifférence et peuvent avoir déjà oublié qu'il ait jamais été ! Ont-ils jamais jeté sur son tombeau un regard de pitié ? Et le public ignore et ignorera peut-être à jamais..... Je m'arrête ; le sujet est grand. Il peut servir de matière aux méditations des hommes capables de se laisser entraîner dans ces erreurs funestes, qui peuvent coûter des larmes, le désespoir, la vie à l'innocence.

Je ferois des volumes, si je voulois m'étendre en détail sur ces vérités incontestables et faire envisager les principes que j'ai établis, sous tous les points de vue d'utilité publique sous lesquels ils sont susceptibles de se présenter à l'esprit d'un homme à qui les préjugés n'ont point été les lumières de l'esprit, dont les passions n'ont point égaré le jugement. Mais dans la supposition même où il se trouveroit des hommes qui oseroient en contester l'évidence, je le dirais : entrez en lice et discutez. Nos politiques se contentent de répondre à ces observations par des brocards. Mais enfin s'ils sont persuadés qu'ils ont la vérité pour eux, ne feroit-il pas plus honorable de travailler eux-mêmes à éclairer l'opinion publique, qu'ils accusent leurs adversaires d'égarer ? Pourquoi aussi eux, ne font-ils pas preuve de leur zèle, pour faire valoir leurs principes qu'ils jugent, sans doute, plus utiles au bonheur public et plus conformes aux vrais principes de notre Gouvernement ? Non ; incapables de donner cours aux erreurs qu'ils cherchent, ils aimeroient, ce semble, beaucoup mieux jouer le rôle de ces mauvais raisonneurs, qui essayent d'abord de tenir tête à leur adversaire, mais l'embarassant dans leurs réponses, l'irritent et ne voyent d'autres moyens à employer, que les coups pour leur imposer silence.

10 Fév. 1814.

VERUS

(2) Je ne rencontre jamais sans éprouver le sentiment de la vénération, le Médecin dont l'humanité et les efforts ont procuré à ce vieillard la consolation d'aller rendre le dernier soupir dans le sein de sa famille. Un autre Médecin refuse, dit-on, de s'employer pour obtenir la libération avec des expressions qui tenoient du fanatisme qui régnoit alors ! Et c'est l'administration de l'homme qui l'inspiroit, qui trouve encore aujourd'hui quelques approbateurs ! Que de traits de la même espèce on pourroit citer ! Ils feroient rougir leurs auteurs et on crieroit au scandale. On m'accuseroit de méchanceté et de barbarie !

NOUVELLES ETRANGERES.

AMERIQUE DU SUD.

Il y a eu une fameuse bataille entre les Royalistes et les insurgens sur les hauteurs de Barbula, dans l'Amérique du Sud le 30 de Novembre dernier, dans laquelle les premiers avoient été complètement défaits. Le Gén. Monteverde s'étoit tenu dans ses retranchemens avec environ 1000 hommes, sans oser en sortir. Mais le 3 de Décembre, les vainqueurs s'étoient avancés jusqu'à son camp et l'en avoit délogé après cinq heures de combat. Monteverde avoit été blessé dans sa retraite, et l'on disoit depuis qu'il étoit mort de ses blessures. La plus grande partie de ses soldats avoient été tués, et le reste-

qu'on estimoit à 500 hommes, étoit prêt à se rendre par la misère et la famine.

LE SPECTATEUR.

MONTREAL, LE 1 MARS 1814.

Nous n'avons reçu aucune nouvelle d'Europe cette semaine.

Le 19 du mois dernier le Colonel Scott, du 103 Regt. partit du Côté du Lac pour Malone dans les environs des Moulins François, où l'on disoit que l'ennemi avoit laissé une grande quantité de provisions, &c. Il paroit qu'il en est revenu avec tout le succès possible, sans la moindre opposition, et qu'après avoir détruit les bâtimens publics à Malone et à Four Corners, il a emmené environ 400 charges de provisions, &c.

L'Éditeur du Spectateur s'est vu avec surprise censuré avec la dernière sévérité, dans les colonnes du *Herald* du 19 de Février, par un Écrivain qui se donne le nom de NANCRED. Un des principaux griefs, c'est d'avoir manqué une semaine à donner sa feuille en François et d'y avoir substitué le No. V de l'*Antijacobin* en Anglois. Remarquons en passant que l'Éditeur du Spectateur, même après avoir publié une feuille qui, quoique dans une autre langue, a donné au moins autant de satisfaction à la plupart de ses lecteurs que la feuille ordinaire, n'a pas manqué la semaine suivante de donner avec son No. un Supplément qui contenoit assurément des nouvelles importantes et de nature à satisfaire la juste avidité du public.

Cependant ce nouveau NANCRED, fêté sans doute, comme l'ancien par nos gros et riches bourgeois de Montreal, va prononçant que la faute de l'Éditeur est irrémissible. Il pourroit, pour pousser la ressemblance un peu plus loin, se moquer de l'originalité de ceux qui crient *Hurras* sur sa production. L'Éditeur du Spectateur doit observer ici que sans parler des talens qui brillent dans les productions qu'il s'honore d'avoir accueillies, il a imprimé l'*Antijacobin* dans un moment où on croyoit lui avoir arraché tous les moyens de répondre à ses adversaires. Ceux-ci en hommes généreux, interrompirent alors le silence profond qu'ils avoient gardé pendant plusieurs semaines pour l'insulter de la manière la plus vile, bien persuadés que l'Auteur qu'ils martelloient, étoit abattu devant eux, pieds et mains liés, et qu'on pouvoit frapper sans craindre de représailles. C'est assez la façon de vaincre de certains Athlètes de Littérature importés

dans le pays au ballot, pour faire la croisade contre les productions du Canada et les étouffer. Mais comme leurs habiles calculs se font pour le coup trouvés en défaut, ils sont entrés en fureur. Mais n'osant après ce premier échec en venir au combat à armes égales, ils ont pris le sage parti de laisser de côté celles de la raison qu'ils trouvoient sans doute trop foibles contre un pareil adversaire, et ont eu recours aux injures, bien persuadés que dans cette espèce d'escrime, leur talent cultivé par une longue habitude leur assureroit un triomphe brillant.

D'autres laissant de côté l'*Antijacobin*, ont cru qu'il étoit mieux de s'acharner sur l'Éditeur du Spectateur, sur ce jeune candidat à la faveur publique, comme il est si joliment qualifié par cet habile NANCRED. Ils ont eu la générosité d'essayer de lui en imposer par leurs menaces déplacées, qu'ils croyoient sans doute devoir causer beaucoup d'effroi.

Le jeune Éditeur (s'ils leur plaît de l'appeler ainsi,) ne laissera pas la patience de ses lecteurs, en s'amusant à répondre à toutes les injures débitées par une espèce de gens, qui parlent *ab hoc et ab hac* de ce qu'ils entendent comme de ce qu'ils n'entendent pas, et qui devenant l'Echo de ceux qu'ils croyent devoir prendre pour modèles, doivent être considérés plutôt comme des machines à ressort, que comme des gens susceptibles de réflexion et d'entendement.

Mais à un public candide et impartial, qui examine de sang froid les deux points de la question, l'Éditeur prendra la liberté d'observer, que nonobstant sa jeunesse, il sait sous quel Gouvernement il a le bonheur de vivre; il sait apprécier le bienfait accordé à son Pays par la Grande-Bretagne, le bienfait d'une Constitution libre. Comme Canadien, il aime son pays et tous ceux qui le servent, et comme Sujet Anglois il soutiendra de tout son pouvoir la Liberté de la Presse, en dépit de ceux qui voudroient méconnoître cet avantage inestimable, et fouler aux pieds un Droit si cher et si précieux.

Nous prenons la liberté d'appeler l'attention de nos Lecteurs sur l'Écrit signé VERUS, inséré dans ce No.

Extrait d'une lettre de Kingston.

14 Février.

« On parloit dernièrement d'un rassemblement des ennemis à Sackett; on dit qu'ils se préparent à nous attaquer le Printems prochain. Je ne crois pas qu'ils oseront attaquer Kingston; et, s'ils le font, je les plains. Au reste je crois fermement à la Paix. Nous sommes ici fortifiés jusqu'aux dents. La Pointe Henry est un second Gibraltar

Les deux batteries de la Pointe Tremblé présentent un ouvrage achevé.

Nos deux frégates seront lancées au Printems; la *Commodore* portera 56 canons.

Un détachement du Régiment R. N. F. L. a l'ordre de partir pour Michillimakinac, sous le commandement du Lt. Colonel McDouall.

Je pense que Niagara nous restera; ce Fort est en ce moment bien garnisonné; et les Américains l'attaqueroient en vain. Le Général Drummond est parti le 10 d'ici, pour visiter les positions qu'occupe la première Division.

OBITUAIRE.

MR. JOSEPH CHARLEBOIS, est décédé le 27 de Février, à l'âge de 47 ans, après une longue et douloureuse maladie. Ses funérailles se sont faits ce matin.

SESSION HEBDOMADAIRE DE LA PAIX.

Montréal, Mardi 22. Fév. 1814.

A la poursuite de Js. Viger, Ecr. Inspecteur des Chemins, et de Sr. P. Parcillier, Sous-voyer de la Division de la Côte des Neiges; les personnes dont suivent les noms, savoir: Daniel Sutherland, Ecr. Robert Faith, Thos. French, James Henry, Jacob Hall, Thos. Oaks & Robt. McKenzie, ont été poursuivies pour avoir négligé d'abattre les cabots et aplaquer les neiges, vis-à-vis leurs maisons et emplacements. La Cour, sur conviction du fait, les a tous condamnés à payer 5s d'amende, outre les frais.

GAZETTE DE QUEBEC.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL, QUEBEC, le 23 Février, 1814.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en Chef d'accorder les Commis-sions suivantes:

A HENRY DE BOISBRILLANT CHEVALIER DE LA DURANTAIE, comme Arpenteur.

A JOSEPH DEMERS, de Chambly, comme Notaire Public.

A DAVID THOMPSON, de Terrebonne comme Arpenteur.

A EDWARD BRAEAZON BRENTON, Ecuyer, comme Auditeur de la Province.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES,

Québec, 18e. Février, 1814.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général et Commandant en Chef de faire aux différens Bataillons de la Milice Sédentaire les nominations suivantes.

Capitaine George Hamilton pour être Major de la Seconde Division de Lotbinière, par commission du 1er. Janv. 1814.

Capitaine Barthelemi Joliette pour être Major à la Division de Lavaltrie, par commission du 22e. Février, 1814.

F. VASSAL DE MONVIEL.

Adjt. Génl. des Milices.

— * * * * * —

Pour les procédés de la Chambre d'Assemblée, voyez le Supplément.

Mr. PASTEUR,

Le *Herald* du 12 de ce mois est rempli de différens écrits sous le titre de *Communications*. On se rappellera à ce sujet ce que St. Paul dit aux Corinthiens: *Ne vous y trompez pas, les mauvaises communications corrompent les bonnes mœurs*. Un de ces écrits est signé NESTOR; ce nom ne quadre guère pourtant avec le ton bruyant de l'Auteur. Ce n'est plus ce vieux Nestor, dont l'éloquence plus douce que le miel, déployée en présence des Rois assemblés de la Grèce, calma la fureur d'Achilles, prêt à s'élançer sur Agamemnon leur Chef; mais lorsque je vois ce furieux Ecossois prendre dans le *Herald* le nom de NESTOR, cela me rappelle la scène que donnoit au public de Paris, sous Robespierre, une vieille courtisane dévergondée, qui dans les accès de l'ivresse et de la fureur prenoit le nom de Dianne, la Déesse de la chasteté. Le véritable nom de cet écrivain est *Dessurdis*; je ne voudrais pas cependant le dépouiller de celui qu'il réclame, et par voie de conciliation, je joindrai les deux noms ensemble et l'appellerai Nestor Des Ourdis. Les Romains aïmoient à combattre leurs ennemis avec leurs propres armes; j'en agirai de même avec Nestor Des Ourdis, en évitant néanmoins d'employer les mêmes saletés; non par aucun égard pour lui, mais à cause du respect que je me dois à moi-même ainsi qu'au public. Nestor Des Ourdis fait à l'Antijacobin un grand nombre de questions auxquelles je vais tâcher de répondre cathégoriquement.

Question. Oseriez-vous vous montrer *in propria persona*, et soutenir ce que vous avez avancé sur le papier?

Réponse. Oui, l'Antijacobin soutiendra en aucun tems ce qu'il a avancé et bien d'avantage encore, dans la Chambre d'Audience à Montréal, devant un Juré tiré de tout le District, par un Shériff légalement nommé.

Q. Où êtes-vous né, Antijacobin?

R. L'Antijacobin est né dans la maison de son père, qui n'étoit pas celle d'un Ecossois, puisque les bêtes à quatre pieds et à cornes n'y étoient pas logées sous le même toit avec la famille.

Q. Avez-vous jamais rempli aucune place publique sous le Gouvernement?

R. Un des parents de l'Antijacobin étoit Inspecteur des Ecossois, dans la ville de New-York, avant la révolution d'Amérique, par conséquent il a eu occasion de savoir quel cas on faisoit de cette marchandise.

Q. Où demeuriez vous, Antijacobin, lors que la Guerre s'est déclarée?

R. L'Antijacobin demeurait chez lui.

Q. Avez-vous changé de demeure, et quelle en est la raison?

R. L'Antijacobin a changé de demeure, par la même raison qui fait sortir de leur pays un grand nombre d'Ecossois, tourmentés d'une certaine maladie cutanée plus incommode que dangereuse; c'est à dire pour améliorer sa situation.

Q. Les efforts d'un homme actif ne seroient-ils pas employés plus utilement dans l'endroit où cet homme est le mieux connu?

R. L'Antijacobin abandonne la décision de cette question à ceux qui, dans ce pays, sont à la fois Membres du Conseil Exécutif, Membres du Conseil Législatif et Juges des Cours du Banc du Roi et d'Instance et d'Appel; et qui, dans ces différentes capacités, sous le

régne de Craig, faisoient des Loix, les administroient et les mettoient à exécution: si ces Conseillers décident cette question à l'affirmative, je me flatte alors que tous les Ecossois, dociles à la voix de l'oracle, ramasseroient aussitôt leurs nippes, et pliant leur petit bagage, traverseront vite la mer. Il y aura à cette occasion une grande réjouissance dans le Canada, et presque point de deuil.

Q. Depuis que la Guerre est déclarée, avez vous porté les armes, Antijacobin et dans quel endroit?

R. L'Anti. s'est armé d'une petite plume d'oie, et cette arme légère n'a pas peu effrayé les partisans de l'ancien esclavage: il a rendu plus de service qu'aucun Ecossois. Il s'adressa à un gros Colonel, dont les exploits et les services importants lui méritoient le nom de guerre *Wawaron*; il désiroit avoir une commission dans un bataillon de Milice Canadienne. Ce digne homme lui répondit qu'il y avoit environ 500 petits commis Ecossois à placer de préférence à tous les Canadiens; ainsi, l'Antijacobin doit attendre patiemment.

Q. N'êtes-vous pas un Robespierre, de parler avec tant de respect de la conduite du Gouverneur à Sakett?

R. Ceux là sont bien plutôt des Robespierres, ces hommes qui se sont efforcés de paralyser nos forces, en travaillant par leurs intrigues à décréditer notre brave et bien-aimé Gouverneur qui, à juste titre a mérité et obtenu notre confiance; et surtout cet Ecossois, "gras Bourgeois de la riche ville de Montréal," qui a eu l'horrible audace de lui adresser dernièrement un libel.

Attrappe qui-peut.

ANECDOTES.

"Quel est donc ce Monsieur Préface? demandoit, un jour, Mr. B. avec le ton de la plus parfaite inquiétude." Il faut, continua-t-il, que cet homme extraordinaire ait des connoissances universelles! car je n'ouvre pas un livre que je ne sois toujours en tête.

.....
"On attendoit Sulli pour commencer un de ses Operas; hâtez-vous, lui dit-on, le Roi est dans la loge," c'est un si grand Prince, dit-il, qu'il est bien le maître d'attendre.

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE.

DES CATHECHISMES — doubles et simples, reliés et brochés, Heures de Vie, Formulaires, Cantiques de Marcellin, Cathéchisme historique, Penfey-y-bien, Alphabets François, et Latins, Graduel.

De Plus,

Abrégé de l'Histoire Naturelle, Do. Ancienne, Do. Romaine, Etude de la Nature, Syllabaire François.

Les Livres Anglois suivans: Sheridan's Dictionary, Burn's Dictionary. Introduction to English Grammar Chapone's Letters to a young Lady, Hamilton's Elocution et divers autres petits ouvrages &c. &c.

A VENDRE PAR ENCAN,
AUX MAGASINS DE
Messrs. HOYLE, HENDERSON
& GIBB.

MARDI le 1er. de Mars prochain, et les jours suivans, jusqu'à ce que le tout soit vendu,

Le reste de leurs MARCHANDISES, CONSISTANT en un grand assortiment de Clincaillerie assortie; et une variété de Marchandises de Soie, Toile, Coton, et de Laine.

Le tout sera vendu sans réserve par ballots et lots convenables aux acheteurs.

Ceux qui acheteront pour \$200 et au-dessus, auront crédit jusqu'au 1er de Juillet, en donnant des billets approuvés.

On donnera des catalogues avant la vente qui commencera chaque jour à DIX heures
THOMAS A. TURNER, Encanteur.
5 Février,

MENECLIER & MASSUE,

ONT sur le chemin de Québec, 10 tonnes d'Esprit de la Jamaïque, 2 pipes de vraie eau de vie de Cognac, 2 pipes du meilleur Genievre de Hollande, 1 boîte de bons bas. Aussi dans leur main 1000 minots de sel blanc, 17 barriques de bonne bière de Québec, 12 quarts de Bré, 10 quarts de Sardines, 40 rades meules de 4 à 5 pieds de haut, quelques selles pour le militaire avec de superbes pistolets, éperons à chaîne d'argent et autres articles militaires, couvertes de 2 points, 5 pipes de vin de Port, 1 tonneau d'huile de lin. Le tout à vendre à leur Magasin ordinaire, No. 37, Rue St. Paul

A LOUER.

EN tout ou en partie, la MAISON ci-devant occupée comme Maison de Correction près du Nouveau Marché de Montréal. Cette Maison a une cave spacieuse et commode, un grand nombre d'appartemens, qui pourroient servir aussi à loger des grains &c. Elle a deux étages outre un grenier très spacieux.

S'adresser à Me. Veuve Denis Viger ou à D. B. VIGER.

AVERTISSEMENT.

Le soussigné dûment élu curateur, au lieu et place de feu Mr. Jacques Poirier, à la personne et aux biens de Joseph Berlinguet, interdit, pour cause de dérangement d'esprit, fait défense expresse par le présent, à toutes personnes quelconques de faire aucuns marchés, avances, engagements, ni autres conventions quelconques avec le dit Berlinguet, et prévient tous ceux endettés envers le dit Berlinguet, pour quelques causes que ce puisse être, de ne payer ni acquitter le montant de leur dette qu'au soussigné, qui se prévaut du présent avertissement.

J. M. CADIEUX, Curateur.
Montréal, 7 Février, 1814.

MR. J. TERROUX, se propose d'ouvrir une Ecole immédiate-

Il instruira les Jeunes Gens dans les langues Angloises et Françaises, l'Ecriture l'Arithmétique et la Géographie

Les Parens qui feront à J. T. l'honneur de lui confier le soin de leurs enfans, peuvent s'assurer qu'il prendra la plus grande attention à leur éducation et à leurs mœurs.

J. T. peut s'appuyer de la recommandation de plusieurs familles respectables de la ville.

Place D'Armes,
Montréal.